ETIC 2016

Facebook, Free Basics et la neutralité du net Groupe n°1

Alexis Reymann – Juriste

Encadrantes: Claire Levallois-Barth, Delphine Chauvet & Laurane Quessart

Sommaire

I - Présentation générale de la controverse	2
A – Qu'est-ce que Free Basics ?	2
B – Le lien entre Free Basics et la neutralité du net	3
II - La controverse sous l'angle juridique	4
A – Un problème interne aux pays	4
B – La neutralité du net, un débat juridique ?	4
III - Présentation des acteurs	6
A – Acteurs Internationaux	6
B – Institutions gouvernementales	6
C – Opérateurs de téléphonie	7
IV - Présentation des affaires pertinentes et de la législation actuelle	8
A – Free Basics en Inde	8
B – Free Basics en Indonésie	8
C – Reste de l'Asie du Sud-Est	9
D – Union Européenne et France	9
E – Comcast et Netflix aux États-Unis	10
V – Bibliographie	11
A – Sources	11
B – Textes législatifs	13

I - Présentation générale de la controverse

A – Qu'est-ce que Free Basics?

La controverse étudiée ici concerne la neutralité du net, et plus particulièrement *Free Basics*, une initiative de Facebook ayant pour but de rendre accessible un certain nombre de services internet gratuits aux habitants de pays en développement. Nommé au départ *Internet.org*, l'existence du projet a été officialisée le 20 août 2013.

Free Basics a été déployé dans plus de 35 pays d'Afrique, d'Asie du sud-est et d'Amérique latine, entre juin 2014 et décembre 2015. Les habitants des pays concernés n'ont pas besoin de payer un forfait internet pour avoir accès aux services de Free Basics, parmi lesquels on peut citer Facebook, AccuWeather (site de météo), BBC News... Comme Facebook a l'ambition de donner accès à une palette de services gratuits au plus grand nombre de personnes, la liste des services gratuits de Free Basics est constituée de sorte que n'importe quel besoin d'un utilisateur peut être comblé par au moins l'un des sites proposés.

Pour chaque domaine (information, météo, santé, divertissement...), *Free Basics* offre un accès gratuit à un exemple de site couvrant ce domaine, comme le montre le tableau des sites qui auraient dû être proposés en Inde :

Category	Free Service
Social Networking	Facebook
Social Networking	Facebook Messenger
Career	Jagran Josh
Entertainment	Astrology
Entertainment	Hungama
Government	AP Speaks
Health	Malaria No More
Health	Facts for Life (Unicef)
Health	Social Blood
Health	BabyCenter & MAMA
Information	Reuters Market Lite
Information	Aaj Tak
Information	AccuWeather
Information	Amar Ujala
Information	BBC News
Information	IBN Live

Category	Free Service
Information	Daily Bhaskar
Information	Dictionary.com
Information	Jagran
Information	Maalai Malar
Information	Maharasta Times
Information	Translator
Information	wikiHow
Information	Wikipedia
Information	Basics of Internet
Jobs	BabaJob
Search	Bing Search
Shopping	OLX
Sports	ESPN Cricinfo
Women Empowerment	Girl Effect
Women Empowerment	UN Women (iLearn)

Source: http://www.rcom.co.in/Rcom/personal/internet/internet-org.html

B – Le lien entre Free Basics et la neutralité du net

L'internet est, depuis ses débuts, régi par un principe de neutralité. Contrairement à ce que ce nom pourrait faire penser, cette neutralité ne concerne pas la nature des informations transmises, mais plutôt la manière dont les données passent dans Internet. Ce principe, sans être *a priori* une loi (cf. partie suivante), semble avoir été respecté pendant grand nombre d'années avant que certains F.A.I. (*Fournisseur d'accès Internet*) ne décident de discriminer les débits d'accès en fonction des sites Internet et du type de donnée demandée. Ceci remet évidemment en cause le principe de neutralité du net.

Derrière l'apparente philanthropie de Mark Zuckerberg, président de Facebook, se cache également une remise en cause de la neutralité du net. En effet, *Free Basics* permet d'obtenir accès gratuitement à certains sites Internet, tandis que l'accès à tous les autres services est facturé par l'opérateur avec lequel *Free Basics* a été déployé. Cela est considéré comme favorisant les applications rendues gratuites par Facebook, le principe de neutralité du net est alors contesté. Bien que ce principe suscite de plus en plus de division au sein des classes politiques des pays développés, notamment entre les ultra-libéraux, qui le considèrent comme "inutile et ennuyeux", et tous les autres, qui sont globalement pour sa préservation, la liste des pays en voie de développement qui sont prêt à déroger à la neutralité du réseau pour laisser place à *Free Basics* s'allonge.

Outre la mise en vigueur de lois créées en réactions aux actes ne respectant pas la neutralité du réseau, il existe un lien plus général entre cette neutralité et la justice. En effet, les défenseurs de la démocratie ont rapidement remarqué ce que représentaient la neutralité du net et sa remise en cause dans un pays, le fait pour un consommateur de se voir facturer un supplément pour avoir accès à une information en particulier met à mal le principe de démocratie et de transparence de l'information. Ceci constitue un lien juridique plus général entre la neutralité du net et le rôle qu'un gouvernement doit avoir dans ce débat.

II - La controverse sous l'angle juridique

A – Un problème interne aux pays

Lors des recherches qui ont été effectuées, nous nous sommes rendu compte que le débat sur la neutralité du net prenait place dans une grande partie des pays du monde. Malgré cela, les pays restèrent relativement indépendants entre eux et prirent leurs décisions de manière autonome. Le débat n'a pas eu lieu entre les pays mais à l'intérieur de tous les pays, exception faite du statut particulier de l'Union Européenne qui peut établir ses propres actes législatifs et les appliquer sur plusieurs pays à la fois. Nous allons donc, pour traiter cette grande partie sous l'angle juridique, étudier ce qui a été fait dans les pays concernés les plus importants.

B – La neutralité du net, un débat juridique ?

Si la neutralité du net fût pendant si longtemps un principe sans être une loi, c'est qu'il existe une raison pour laquelle la mise en place d'une législation protégeant cette neutralité n'est pas si évidente ni ne fait l'unanimité. Bien qu'étant également politique, le débat possède également une large dimension juridique. Pour quiconque veut donner une réponse pertinente à cette question, il convient de s'imaginer les conséquences qu'auraient une telle loi, mais également comprendre ce qu'implique une politique ultra-libérale pour les parties prenantes de la controverse.

Premièrement, pourquoi la mise en place d'une loi pour protéger la neutralité du net n'est-elle pas si indiscutable? Les opérateurs voient dans la remise en cause de la neutralité du réseau une opportunité d'agrandir son marché, en faisant payer les fournisseurs de contenu au lieu de faire payer le client. C'est une liberté que ces opérateurs peuvent s'offrir au milieu des multiples obligations que l'ARCEP leur demande de respecter, notamment le financement de la mise en place de réseaux performants et stables. Ces obligations, couplées avec la déflation sur le marché des télécommunications (et donc la réduction des marges), sont très imposantes pour les opérateurs, pour lesquels la neutralité du net ne serait qu'une énième barrière à leurs actions.

Deuxièmement, en dehors des arguments citoyens pour la préservation de la neutralité du réseau, il convient de comprendre pourquoi la garantie de ce principe est un facteur important de l'économie actuelle. En effet, le numérique compte aujourd'hui pour 5,5% du PIB national français (chiffre ne prenant pas en compte les profits indirects générés par Internet), chiffre en augmentation depuis plusieurs années. La violation du

principe de neutralité du net, ainsi que le modèle utilisé par *Free Basics*, seraient créateurs d'un net avantage aux entreprises favorisées par ces modèles, et dont un désavantage conséquent pour les entreprises plus petites n'ayant pas les moyens de s'afficher aussi bien que les autres sur Internet. Cela reviendrait à faire grandir les membres déjà gigantesques du GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon) et ralentirait la croissance des nouvelles entreprises se présentant sur le marché, chose que l'Autorité de la concurrence a déjà voulu stopper en France. Par ailleurs, ces grandes entreprises n'auraient pas non plus à assumer l'agrandissement d'un réseau nécessaire au déploiement d'un projet tel que *Free Basics*, réseau dont le financement reviendrait entièrement aux fournisseurs de services.

Cette décision pour les gouvernements et institutions de rester libéral et de laisser se faire le marché ou non avait déjà été quelque peu prise en Europe grâce à une série de directives inclues dans le "Paquet Telecom" adopté en 2002 et révisé en 2009. Par ces cadres règlementaires, l'Europe fit déjà en 2002 un pas vers la protection de la neutralité du réseau.

III - Présentation des acteurs

A – Acteurs Internationaux

Malgré l'ampleur internationale de la controverse, la liste des acteurs de niveau mondial de ce débat demeure assez petite. La raison de cet état de fait est, comme expliqué en introduction de la partie précédente (II. A.), que les débats et prises de positions ont eu lieu à l'intérieur de chaque pays, sans intervention d'un organisme extérieur tel qu'une sous organisation des Nations Unies.

Nous pouvons toutefois citer Facebook, entreprise basée aux États-Unis et créée par Mark Zuckerberg, qui a lancé Free Basics courant 2013. Par son implantation dans tous les pays du monde (excepté ceux qui ont bloqué Facebook comme la Chine, l'Iran, etc...) ainsi que par cette nouvelle tentative de conquérir des pays peu connectés, Facebook est bien un acteur international de la controverse.

Certaines autorités internationales peinent à être visible dans ce débat mais il est nécessaire de les citer pour montrer qu'elles existent et mentionner qu'elles ont également un pouvoir décisionnel. C'est le cas de l'ORECE (*Organe des régulateurs européen des communications électroniques*), qui se veut une sorte d'ARCEP européenne, ainsi que de l'UIT (*Union Internationale des Télécommunications*) qui est un organisme des Nations Unies. Il convient de noter qu'il est difficile pour une organisation internationale de légiférer sur les télécommunications car c'est un domaine qui dépend fortement de l'état de développement de chaque pays. Une loi s'appliquant dans un pays n'est pas forcément pertinente dans un autre et cela justifie l'absence de ces autorités sur le plan législatif.

B – Institutions gouvernementales

On peut lister un grand nombre d'organisations travaillant pour le gouvernement de leur pays et ayant eu un impact dans la controverse traitée :

-La TRAI (*Telecom Regulatory Authority of India*), qui, après avoir publié un *Consultation paper* demandant l'avis de toutes les parties prenantes, a publié un texte de loi interdisant toute procédure de discrimination tarifaire envers des services Internet en fonction de leur contenu.

-D'autres organisations telles que la FCC (Federal Communications Commission), l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) qui sont des institutions ayant un pouvoir décisionnel en ce qui concerne la manière dont est utilisé Internet et l'Informatique en général.

-Des organisations ayant été consultées par les gouvernements pour leurs avis éclaircis et objectifs, telles que la CNIL (*Comité National Informatique et Libertés*) ou le CNNUM (*Conseil National du Numérique*) pour ne citer que des entités françaises.

C – Opérateurs de téléphonie

Les opérateurs de téléphonie, par leur partenariat avec Facebook pour déployer *Free Basics*, sont également un acteur de la controverse. On distingue deux catégories évidentes d'opérateurs, à savoir ceux dont les pays ont accepté voire accéléré le développement de *Free Basics*, et ceux qui ont dû interrompre leur partenariat avec Facebook :

-Parmi les pays qui ont accepté *Free Basics*, on peut citer le Kenya, le Gabon, le Congo et quelques autres pays d'Afrique dans lesquels l'opérateur Airtel Africa a été sélectionné par Facebook pour déployer son projet.

-En Inde, c'est l'opérateur Reliance Telecommunications qui a d'abord accepté de déroger au principe de neutralité du réseau, avant de devoir obéir à la TRAI.

-Pour le reste de l'Asie du Sud-Est, un opérateur différent a été sélectionné dans chaque pays. On peut mentionner qu'Ooredoo, opérateur international basé au Qatar, a été choisi aux Maldives.

-En Amérique Latine, l'opératuer *Digicel* s'occupe de déployer *Free Basics* dans 3 pays. *Virgin* verra son réseau utilisé par Facebook au Mexique.

-Nous pouvons également citer des opérateurs sans lien particulier avec *Free Basics* mais dont les actes ont remis en cause la neutralité du net, tels que l'américain Comcast avec l'affaire Netflix, ou encore SFR, accusé aujourd'hui de ne pas respecter la neutralité du net sur son réseau Internet cellulaire (3G/4G), et même Orange, qui proposa un débit plus rapide pour les professionnels.

IV - Présentation des affaires pertinentes et de la législation actuelle

A - Free Basics en Inde

Le cas de l'Inde est celui qui a fait le plus de gros titres dans les journaux. Considéré comme un pays en développement, l'Inde fût l'objet d'une tentative de déploiement de *Free Basics*. Nous allons reprendre de manière chronologique les événements s'étant produits entre le lancement de *Free Basics* en Inde et son arrêt total par l'autorité régulatrice des télécommunications indiennes (TRAI, *Telecom Regulatory Authority of India*).

Le lancement officiel de Free Basics en Inde eût lieu le 10 février 2015. Dans un communiqué de Mark Zuckerberg publié le même jour sur Facebook, le président de la firme annonce qu'une trentaine de services gratuits ont été introduits dans 6 provinces indiennes, et ce en partenariat avec Reliance Communications, le premier réseau indien. Pendant presque un an, les indiens ont accès aux sites partenaires de Free Basics. Le projet n'est pourtant pas si bien accepté et la TRAI annonce le 9 décembre 2015 la publication d'un Consultation Paper dont le but est de donner le moyen aux différents acteurs de s'exprimer sur le sujet. Le Consultation Paper on Differencial Pricing for Data Services pose plusieurs questions et évalue plusieurs possibilités par rapport auxquelles il est demandé aux parties prenantes de donner un avis argumenté. Sans parler seulement de discrimination tarifaire, la TRAI évoque également la transparence et d'autres modèles nouveaux pour remplacer celui de Free Basics. De plus, la TRAI décide de temporairement arrêter Free Basics en demandant le 23 décembre 2015 à Reliance Communications de suspendre son partenariat avec Facebook. Le motif de cette suspension est que l'autorité régulatrice veut être sûre de savoir si un opérateur de télécommunications doit pouvoir ou non facturer différemment des services selon leurs contenus. En attendant de trouver une réponse à cette question, Free Basics restera bloqué.

Le 8 février 2016, la TRAI publie sa décision finale dans un rapport nommé "Prohibition of discriminatory tariffs for data services regulations" qui, comme son nom l'indique, interdit à tout fournisseur de services de facturer différemment certains services en fonction de leur contenu.

B – Free Basics en Indonésie

Facebook avait tout d'abord fait le choix de s'associer à XL Axiata pour la phase de recherche et de tests opérés en Indonésie pour *Internet.org*. Le chef des services digitaux d'XL Axiata, Yosef D. Yosetya, explique ce choix par trois raisons. La première est la controverse alors générée en Inde, la deuxième concerne le business-model que

Facebook utilise. Il a été demandé à l'opérateur d'appliquer le zéro-rating et de supporter toute la charge que représente un tel projet sur les réseaux de télécommunications. On peut également se demander si XL Axiata ne voulait simplement pas prendre le risque d'assumer financièrement un tel projet qui aurait pu leur faire perdre beaucoup d'argent, dans la mesure où l'opérateur avait déjà tenté de déployer un projet similaire qui n'avait pas produit les résultats escomptés.

C – Reste de l'Asie du Sud-Est

En dépit du refus de *Free Basics* en Inde, la plupart des autres pays d'Asie du Sud-Est semblent pour l'instant¹ avoir accepté l'initiative de Facebook. Les principaux pays dans lesquels *Free Basics* a été lancé le plus récemment sont :

- -Bangladesh (11 avril 2016)
- -Cambodge (10 octobre 2015)
- -Indonésie (20 avril 2015)
- -Mongolie (11 mars 2015)
- -Pakistan (16 décembre 2015)
- -Philippines (18 mars 2015)
- -Thaïlande (14 octobre 2015)

D – Union Européenne et France

Nous allons rapidement évoquer les cas de l'Union Européenne et de la France bien qu'ils n'entrent pas véritablement dans le cadre de la controverse puisque Facebook n'a pas tenté d'implanter *Free Basics* dans ces zones géographiques. Il y a cependant eu débat quant à la législation autour du principe de neutralité du net.

Le projet de loi pour une République Numérique, initié par Axelle Lemaire, secrétaire d'État au numérique, fut démarré par une consultation citoyenne le 26 septembre 2015. Ce projet de loi, qui eût l'originalité d'avoir été co-écrit avec les internautes, contient un

¹ J'ai ajouté la réserve "pour l'instant" dans la mesure où, au moment où ces lignes ont été écrites (le 26 avril 2016), certains pays n'avaient officialisé le lancement de *Free Basics* qu'au début de ce même mois, ne laissant pas forcément le temps nécessaire à l'élaboration d'une législation adaptée pour protéger la neutralité du net (il s'est écoulé presque un an en Inde entre le lancement de *Free Basics* et son interdiction).

article prévoyant de garantir la neutralité du réseau (Titre II, Chapitre Ier, Section 1, Article 16), l'ARCEP étant chargée de veiller sur le respect de cette loi. Il est aussi écrit dans ce même article que la garantie de la neutralité du net doit se faire conformément au règlement n°2015/2120 du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2015 qui vise à établir un "traitement égal et non discriminatoire du trafic dans le cadre de la fourniture de services d'accès à l'internet".

E - Comcast et Netflix aux États-Unis

L'affaire Comcast-Netflix est probablement l'une de celles qui a transformé la neutralité du net en un débat de premier plan. En février 2014, pour cause d'une trop grande utilisation de la bande passante du réseau, l'opérateur de télécommunications américain *Comcast* décide de ralentir sur son réseau le flux de données allant de Netflix, site de streaming de séries et films, au consommateur. Quelques jours plus tard, le 23 février, Netflix accepte de payer Comcast pour maintenir le débit de données du site. Ce marché conclu entre les deux entreprises remet bien entendu en cause le principe de neutralité du net, qui n'était pas encore légiféré à ce moment.

Comme l'affaire *Free Basics* en Inde, cette affaire a lancé le débat sur la neutralité du net aux USA, provoquant la réaction de la FCC (*Federal Communications Comission*). En effet, un an après le début de l'affaire, l'autorité américaine publie un certain nombre de nouvelles règles concernant la neutralité du net, argumentant que certaines restrictions des libertés des opérateurs de télécommunications garantiraient l'Internet ouvert.

En vérité, il existait déjà des règles censées protéger la neutralité du net en 2010. Toutefois, le PDG de *Netflix*, Reed Hastings, les trouva bien trop faibles et ne fût jamais satisfait des négociations qu'il a pu avoir avec les fournisseurs d'accès internet. Il demanda alors publiquement à la FCC d'en faire une loi fédérale, ce qui finit par arriver.

V - Bibliographie

A – Sources

RELIANCE COMMUNICATIONS. *Reliance Wireless Internet Broadband Connection* [en ligne]. Disponible sur: http://www.rcom.co.in/Rcom/personal/internet/internet-org.html [Consulté le 12/04/2016]

RELIANCE COMMUNICATIONS. *Abous Us – Reliance Communications* [en ligne]. Disponible sur: http://www.rcom.co.in/Rcom/aboutus/overview/overview_reliancegroup.html [Consulté le 25/04/2016]

JACOB KASTRENAKES. India temporarily bans Facebook's controversial free Internet service | The Verge [en ligne]. (créé le 23/12/15) Disponible sur : http://www.theverge.com/2015/12/23/10657916/free-basics-internet-org-service-temporary-ban-india

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE, MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS. *Projet de loi pour une république numérique* [en ligne]. Disponible sur : http://www.economie.gouv.fr/projet-loi-numerique [Consulté le 26/04/2016]

TELECOMPAPER. *Grameenphone brings Facebook Free Basics to Bangladesh* [en ligne]. (créé le 11/04/16) Disponible sur : http://www.telecompaper.com/news/grameenphone-brings-facebook-free-basics-to-bangladesh--1137813 [Consulté le 26/04/2016]

THE CAMBODIA DAILY. *Controversial Facebook Internet Service Launched in Cambodia* [en ligne]. (créé le 10/03/15) Disponible sur : https://www.cambodiadaily.com/news/controversial-facebook-internet-service-launched-in-cambodia-97093/ [Consulté le 26/04/2016]

TECHCRUNCH. *Under Fire in India, Facebook's Internet.org launches in Indonesia* [en ligne]. (créé le 20/04/2015) Disponible sur : http://techcrunch.com/2015/04/20/internet-dot-org-indonesia/ [Consulté le 26/04/2016]

GOGONEWS MONGOLIA. *Internet.org launches in Mongolia* [en ligne]. (créé le 03/11/2015) Disponible sur : http://mongolia.gogo.mn/r/149476 [Consulté le 26/04/2016]

PROPAKISTANI. Zong launches Free Basics (Internet.org) in Pakistan [en ligne]. (créé le 16/12/15) Disponible sur : http://propakistani.pk/2015/12/16/zong-launches-free-basics-internet-org-in-pakistan/ [Consulté le 26/04/2016]

TECH IN ASIA. Facebook's Internet.org debuts in Philippines [en ligne]. (créé le 18/03/16) Disponible sur : https://www.techinasia.com/facebook-internet-org-app-smart-philippines [Consulté le 26/04/2016]

LINKEDIN. *Truemove h and Facebook join hands to launch free basics in Thailand* [en ligne]. (créé le 03/09/15) Disponible sur : https://www.linkedin.com/pulse/truemove-h-facebook-join-hands-launch-free-basics-pr-vachiradechkul [Consulté le 26/04/2016]

MEDIAPART. *La neutralité du net est un principe fondateur d'Internet* [en ligne]. (créé le 02/05/16) Disponible sur : https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/020516/la-neutralite-du-net-est-un-principe-fondateur-dinternet [Consulté le 03/05/2016]

INTERNATIONAL TELECOMMUNICATIONS UNION. *International Telecommunications Regulations* [en ligne]. Disponible sur : http://www.itu.int/en/wcit-12/Pages/itrs.aspx

ACREP. L'ORECE – Organe des régulateurs européen des communications électroniques [en ligne]. Disponible sur : http://www.arcep.fr/index.php?id=12961#c92930

GOUVERNEMENT.FR. *9 chiffres qui vont vous étonner sur la France et le #numérique* [en ligne]. Disponible sur : http://www.gouvernement.fr/9-chiffres-qui-vont-vous-etonner-sur-la-france-et-le-numerique [Consulté le 28/04/16]

FRENCHWEB. *Le numérique ne pèse que 5% du PIB de la France mais...* [en ligne]. (créé le 09/02/16) Disponible sur : http://www.frenchweb.fr/le-numerique-ne-pese-que-5-du-pib-de-la-france-mais/227370

LES ECHOS. Neutralité du net : L'Autorité de la concurrence s'érige en arbitre des litiges entre opérateurs [en ligne]. (créé le 21/09/12) Disponible sur : http://www.lesechos.fr/21/09/2012/LesEchos/21275-134-ECH neutralite-du-net---l-autorite-de-la-concurrence-s-erige-en-arbitre-des-litiges-entre-operateurs.htm [Consulté le 01/05/16]

INTERNET.ORG. Where we've launched [en ligne]. Disponible sur: https://info.internet.org/en/story/where-weve-launched/ [Consulté le 28/04/2016]

WALL STREET JOURNAL. *Netflix agrees to pay Comcast to end web traffic jam* [en ligne]. (créé le 23/02/14) Disponible sur :

http://www.wsj.com/articles/SB10001424052702304834704579401071892041790

FORBES. How Netflix poisoned the net neutrality debate [en ligne]. Disponible sur : http://www.forbes.com/sites/larrydownes/2014/11/25/how-netflix-poisoned-the-net-neutrality-debate/#1330a93d42f8 [Consulté le 08/05/16]

THE WASHINGTON POST. Remember Netflix's deal with Comcast? The FCC's proposal on net neutrality could overturn agreements like those [en ligne]. (créé le 04/02/15) Disponible sur: https://www.washingtonpost.com/news/the-switch/wp/2015/02/04/remember-netflixs-deal-with-comcast-the-fccs-proposal-on-net-neutrality-could-overturn-agreements-like-those/ [Consulté le 08/05/16]

THE WASHINGTON POST. *The head of the FCC just proposed the strongest net neutrality rules ever* [en ligne]. (créé le 04/02/15) Disponible sur : https://www.washingtonpost.com/news/the-switch/wp/2015/02/04/the-fcc-just-proposed-the-strongest-net-neutrality-rules-ever/ [Consulté le 08/05/16]

ZDNET. Comment SFR viole délibérément la neutralité du Net, et pourquoi c'est grave [en ligne]. (créé le 16/03/13) Disponible sur : http://www.zdnet.fr/actualites/comment-sfr-viole-deliberement-la-neutralite-du-net-et-pourquoi-c-est-grave-39788294.htm [Consulté le 08/05/16]

KORBEN. *Après SFR c'est au tour d'Orange de chier sur la neutralité du net*¹ [en ligne]. (créé le 12/04/15) Disponible sur : http://korben.info/apres-sfr-cest-au-tour-dorange-de-chier-sur-la-neutralite-du-net.html

B – Textes législatifs

TELECOM REGULATORY AUTHORITY OF INDIA. Consultation Paper on Discriminatory Tariffs for Data Services. 9 décembre 2015.

TELECOM REGULATORY AUTHORITY OF INDIA. Prohibition of discriminatory tariffs for data services regulations 2016 (2 of 2016). 8 février 2016.

PARLEMENT EUROPÉEN ET CONSEIL DE L'EUROPE. Règlement établissant des mesures relatives à l'accès à un internet ouvert (...). 25 novembre 2015.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE, SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU NUMÉRIQUE. Projet de loi pour une république numérique. 26 septembre 2015.

FEDERAL COMMUNICATIONS COMMISSION. Protecting and promoting the open Internet. FCC 15-24. 12 mars 2015.

ARCEP. Droits et obligations des opérateurs et fournisseurs de services. 15 mars 2007.

PARLEMENT EUROPÉEN. Accès au réseau de Télécommunications éléctroniques. 7 mars 2002.

PARLEMENT EUROPÉEN. Cadre règlementaire pour les communications numériques. 7 mars 2002.

PARLEMENT EUROPÉEN. Services de télécommunications abordables : droits des utilisateurs. 7 mars 2002.

13

¹ Malgré la vulgarité présente dans le titre de l'article (ainsi que dans l'article même), il m'a paru intéressant et justifié de le mettre dans ma bibliographie car l'auteur y cite ses sources et est considéré comme sérieux et fiable par la communauté Internet.